

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES  
ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉS)  
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE  
31 MARS 2009**

---

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>RAPPORT DE LA DIRECTION</b> .....	1
<b>RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN</b> .....	2
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats et excédent cumulé .....	3
Bilan .....	4
Notes complémentaires .....	5 à 7


---

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois d'initiatives sociales ont été dressés par la direction du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cependant, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Secrétariat maintient un système de contrôle interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que toutes les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Secrétariat reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.



---

Daniel Jean, directeur  
Secrétariat à l'action communautaire autonome  
et aux initiatives sociales



---

François Turenne, sous-ministre  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2009

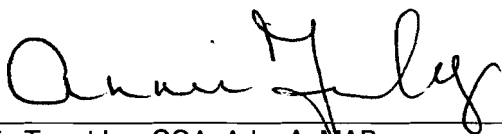
## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales,

Nous avons procédé à l'examen du bilan du Fonds québécois d'initiatives sociales au 31 mars 2009 ainsi que de l'état des résultats et excédent cumulé de l'année financière terminée à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada régissant les missions d'examen et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par le Secrétariat.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



---

Annie Tremblay, CGA, Adm.A, MAP  
Directrice

Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2009

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**  
**RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ (NON VÉRIFIÉS)**  
**DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<b>PRODUITS</b>		
Contribution du gouvernement du Québec Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	<u>7 319 000 \$</u>	<u>10 643 000 \$</u>
	<b>7 319 000</b>	<b>10 643 000</b>
<b>CHARGES</b>		
Transferts Initiatives sociales (lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale)	8 589 418	7 921 399
Charges d'exploitation et d'administration (note 3)	<u>478 477</u>	<u>620 443</u>
	<b>9 067 895</b>	<b>8 541 842</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	<b>(1 748 895)</b>	<b>2 101 158</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<u>4 596 394</u>	<u>2 495 236</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN</b>	<u><b>2 847 499 \$</b></u>	<u><b>4 596 394 \$</b></u>

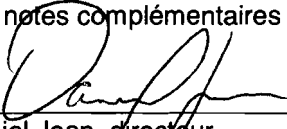
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

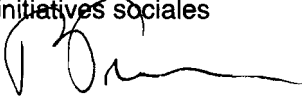
**GOVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**  
**BILAN (NON VÉRIFIÉ)**  
**AU 31 MARS 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 4)	3 139 954 \$	4 916 673 \$
Créances (note 5)	<u>9 503</u>	<u>8 240</u>
	<b><u>3 149 457 \$</u></b>	<b><u>4 924 913 \$</u></b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer et frais courus	230 122 \$	203 665 \$
Dû au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, sans intérêts, ni modalités de remboursement prévues	<u>71 836</u>	<u>124 854</u>
	301 958	328 519
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<u>2 847 499</u>	<u>4 596 394</u>
	<b><u>3 149 457 \$</u></b>	<b><u>4 924 913 \$</u></b>

**ENGAGEMENTS** (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

  
 Daniel Jean, directeur  
 Secrétariat à l'action communautaire autonome  
 et aux initiatives sociales

  
 François Turenne, sous-ministre  
 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## **1. CONSTITUTION ET OBJET**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales, institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7) est affecté au financement d'initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Fonds a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Ce Fonds est administré par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale précise que le Fonds québécois d'initiatives sociales est l'un des principaux outils afin de favoriser l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires convenus comme étant prioritaires.

## **2. CONVENTIONS COMPTABLES**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public. Il doit y avoir cohérence entre l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus et ce manuel. Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, l'élaboration des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. L'élément pour lequel la direction a établi des estimations et formule des hypothèses est les créances irrécouvrables. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

### **Services reçus à titre gratuit**

Le Fonds reçoit, à titre gratuit, des services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale relativement à la gestion d'une partie des projets ayant trait à des initiatives sociales. Les services gratuits ne sont pas comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

### **Transferts**

L'aide financière accordée dans le cadre des activités du Fonds est comptabilisée lorsque les contributions financières sont exigibles en vertu de protocoles d'entente ou de conventions de subvention.

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)**  
**31 MARS 2009**

---

**2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**MODIFICATIONS COMPTABLES**

**Changement de méthodes comptables**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, à la demande du gouvernement, le Fonds établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur le bilan, les résultats et le déficit cumulé du Fonds.

La convention comptable affectée par ce changement de référentiel comptable est décrite ci-dessous.

**Instruments financiers**

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

**3. CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION**

	<u>2009</u>		<u>2008</u>
Traitements et avantages sociaux	402 461	\$	439 709 \$
Mauvaises créances	-		164 717
Services de transport et de communication	10 209		8 178
Location d'équipements	51 190		198
Services professionnels et administratifs	11 156		5 164
Fournitures et autres dépenses	3 461		2 477
	<u>478 477</u>	<u>\$</u>	<u>620 443</u> \$

**4. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU**

L'avance ne porte pas intérêt et ne comporte aucune modalités de remboursement.



**GOVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)**  
**31 MARS 2009**

---

**5. CRÉANCES**

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
Secrétariat du conseil du trésor	8 238	\$	-	\$
Débiteurs	143 074		173 001	
Provision pour créances douteuses	<u>(141 809)</u>		<u>(164 761)</u>	
	<u><b>9 503</b></u>	<b>\$</b>	<u><b>8 240</b></u>	<b>\$</b>

**6. ENGAGEMENTS**

Le Fonds s'est engagé à soutenir des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le solde des engagements au 31 mars 2009 s'établit à 26,9 M\$ (10,2 M\$ au 31 mars 2008).

**7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

**8. RÉGIMES DE RETRAITE**

Les membres du personnel affectés au Fonds en date du 31 mars 2007 ont été affectés au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome en date du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Les cotisations du Fonds imputées aux charges d'exploitation et d'administration s'élèvent à 25 262 \$ (20 924 \$ en 2008). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.